



Bon de réservation.

Rallye touristique réservé exclusivement aux voitures de sports et de prestiges toutes marques.

Les routes de Sardaigne ont dû être faites pour nos Supercars, revêtement parfait, magnifique courbe, très peu de circulation, et des habitants qui aiment la voiture ! Un Rallye Touristique aux prestations Premium.

Les étapes :

Mercredi 05 Mai, Ferry Toulon / Ajaccio.

Embarquement le soir à 19H00 sur le port de Toulon en direction d'Ajaccio. Dîner à bord, briefing, puis nuit dans votre cabine individuelle.

Jeudi 06 Mai, Ajaccio / Bonifacio / Porto Conte, 303 km.

Arrivée à Ajaccio le matin à 7H00, une première étape en Corse du Sud de 128 km pour rejoindre Bonifacio, en passant par Propriano et Sartène. A Bonifacio embarquement sur un petit ferry pour rejoindre la Sardaigne, une heure de traversée nous permettant d'admirer les falaises de Bonifacio côté mer. Deuxième partie d'étape en Sardaigne, 175 km, qui nous emmènera via des petites routes vallonnées de campagne au Nord Ouest de la Sardaigne, pour passer la nuit sur un rocher face à la mer.

Vendredi 07 Mai, Porto Conte / Guspini, 254 Km.

La première partie d'étape jusqu'à Bosa longe la mer sur les falaises. La deuxième partie rentre dans les terres vers le lac Omodéo, puis poursuit en plein centre de la Sardaigne sur des routes de moyenne montagne, jusqu'à Guspini où faisons étapes.

Samedi 08 Mai, Guspini / Marinella, 264 km.

Nous traversons la Sardaigne sur une diagonale Sud-Ouest / Nord-Est pour rejoindre la Costa Smeralda. Au départ de l'étape nous rejoignons le littoral sauvage de la Costa Verde, puis nous quittons la mer que nous ne retrouverons qu'en fin d'étapes à Marinella. Route de campagne bucolique, et de moyenne montagne. Etape le soir dans un hôtel 5 étoiles sur la plage, pour 2 nuits.

Dimanche 09 Mai, journée libre à Marinella.

Vous êtes en plein centre de la Costa Smeralda, les visites et activités ne manquent pas pour cette journée libre. Découverte à 40 km de l'archipel de la Maddalena et ses eaux turquoises, shopping à Porto Cervo spot de villégiature de la Jet Set, golf sur le magnifique parcours de Pevero, etc... Ou simplement profiter de l'hôtel pour une journée détente, plage, piscine, Spa, massage, à vous de choisir !

Lundi 10 Mai, Marinella / Porto Torrès, 195 km.

Départ le matin vers le Nord-Ouest de l'île, par les petites routes de campagne, en passant par le lac Coghinas. Puis nous retrouvons la côte pour un dernier déjeuner Sarde avant d'embarquer sur le ferry à 15h00 en direction de Toulon via la Corse.

Mardi 11 mai, Toulon.

Arrivée à Toulon à 7h00 le matin, après le petit déjeuner à bord, vous reprenez la route vers votre destination.

Signature :

Rallye Supercar Corse / Sardaigne 2021



Nos prestations comprennent exclusivement :

- Les liaisons ferries (passagers et voiture) Toulon / Ajaccio, Bonifacio / Santa Teresa, et retour Porto Torrès / Toulon, en cabine privative avec sanitaires.
- Les hôtels 4 et 5 étoiles avec piscine, et plage à Marinella.
- Tous les repas, petits déjeuners, déjeuners et dîners, hors boisson.
- Le road book du Rallye.
- Le set d'adhésifs pour le marquage des voitures.
- 1 accompagnateur en voiture de sport.

Toutes autres prestations non comprises :

- L'essence de votre voiture.
- Toutes les boissons pendant et hors des repas.
- Le déjeuner de la journée libre (Dimanche 9 mai).
- L'assurance annulation, en option, 4 % du voyage.
- Toutes les dépenses personnelles, et de façon générale tout ce qui n'est pas prévu dans "Nos prestations comprennent".

Les réservations seront effectuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, nombre de places limité.

Désignation	Prix	Quantité	Total TTC
2 personnes en chambre double et cabine ferry double, 1 voiture.	3 950 €		
1 personne en chambre et cabine ferry single, et 1 voiture.	3 580 €		
Assurance annulation (facultative) +4% du montant du voyage	4%		
	TOTAL		
	Acompte 30% à l'inscription,		
	Solde 45 jours avant le départ		

Règlement par chèque, virement, ou CB , nous contacter au 04 56 49 80 30

Nom : Prénom :

Date : Signature :

Rallye Supercar Corse / Sardaigne 2021



Participants :

Pilote		
Nom :		Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Nationalité :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Tél Portable :		Email :
N° Passeport ou CNI :		Expire le :
Passager		
Nom :		Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Nationalité :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Tél Portable :		Email :
N° Passeport ou CNI :		Expire le :
Voiture		
Marque :	Modèle :	Année :
Immatriculation :		



Conditions générales de ventes :

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont régies par la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 (J.O. du 14.07.92) et son décret d'application n° 94-490 du 15 juin 1994 (J.O. du 17.06.94) et s'appliquent au voyage proposé. Toute inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

1. INSCRIPTIONS

Pour participer au voyage proposé, la demande d'inscription doit être retournée signée avec un acompte de 30 % , le solde devra être réglé 45 jours avant le départ. Si le solde n'a pas été versé à cette date, l'inscription au voyage sera considérée comme annulée et le client devra s'acquitter des frais d'annulation prévus au paragraphe 4 des présentes conditions.

2. TARIFS

Nos tarifs sont départ et retour Toulon, Ils comprennent les prestations indiquées au paragraphe prestations.

3. ANNULATION / MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

TWINTOUR se réserve le droit d'annuler 45 jours avant le départ, le voyage pour cause d'événement imprévisible. Dans la mesure du possible, une date de départ différente sera alors proposée au participant. Si celui-ci ne peut accepter la modification, les montants versés lui seront intégralement remboursés. TWINTOUR se réserve le droit de modifier le circuit ou les dates de départ si cela lui est imposé par les compagnies maritimes, autres prestataires ou événements imprévisibles. Dans le cas où les conditions climatiques pendant le voyage empêcheraient d'effectuer les étapes prévues au programme ou entraîneraient des nuitées d'hébergement supplémentaires, le client s'engage à couvrir ce surcoût pour la durée concernée.

4. ANNULATION PAR LE CLIENT

Conformément à l'article L.221-28-12 du code de la consommation des forfaits touristiques réalisés hors établissement, le droit de rétractation ne peut être exercé. En cas d'annulation, le client devra informer TWINTOUR de sa décision par courrier. Selon la date d'annulation, le client devra s'acquitter des frais d'annulation suivants : (le cachet de la poste faisant foi)

- Plus de 60 jours avant le départ 20 % du montant total
- De 60 à 40 jours avant le départ 30 % du montant total
- De 39 à 20 jours avant le départ 50 % du montant total
- De 19 à 7 jours avant le départ 75 % du montant total
- Moins de 7 jours avant le départ 100 % du montant total

BILLETS DE FERRY / AVION PROMOTIONNELS : Tous nos billets ferry et avion sont promotionnels, ils sont donc ni remboursables ni échangeables, en cas d'annulation du voyage par le client, celui-ci devra s'acquitter du règlement intégral des billets de ferry auxquels s'ajouteront les pénalités définies ci-dessus pour les autres prestations. Ces billets sont remboursables par l'assurance « annulation » si celle-ci a été souscrite et que le motif d'annulation est couvert par les clauses du contrat indiquées au paragraphe 8 « assurances ». Si le client ne souhaite pas bénéficier de ces billets promotionnels, il devra contacter Twintour et l'en informer par écrit.

En plus de ces frais, toute annulation par le client entraînera une facturation de frais de dossier de 90 €. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement et dégagera Twintour de toutes responsabilités, de même si le participant ne se présente pas aux horaires et lieux de départ convenus. Le participant auquel le circuit ne conviendrait pas et qui abrègera le séjour, le fera sous son entière responsabilité et à ses frais. De même, s'il résulte d'une annulation que le nombre de participants devient impair, le supplément « single » pour la cabine ferry ou l'hôtel sera facturé.

Signature :



5. CESSIION D'UN CONTRAT

Le participant peut céder son contrat au plus tard 7 jours avant le début du voyage à une personne qui remplit toutes les conditions requises pour effectuer le voyage et qui aura signé les présentes conditions, sous réserve que les billets de ferry ou d'avion soient modifiables. Ce remplacement par un autre participant entraînera une facturation forfaitaire pour frais de 90 € auxquels s'ajouteront les réajustements tarifaires des prestations au jour de la modification. Le cédant et le cessionnaire seront responsables solidairement du paiement du solde du prix.

6. LIMITES DE RESPONSABILITE

TWINTOUR n'est pas responsable :

Du transport maritime et aérien : une compagnie maritime ou aérienne peut être amenée à modifier la date ou l'horaire d'un départ, notamment en période de grève du personnel de la compagnie ou des ports et aéroports, ou de surréservation, ou à cause d'une panne de ferry / avion, ou pour des raisons de sécurité du voyageur, ou pour tout retard /annulation dû aux conditions atmosphériques (tempêtes en mer, mauvaise météo, éruption volcanique, cyclones...). Dans ce cas, la responsabilité de TWINTOUR ne peut être engagée et aucune indemnité ne pourra lui être imputée même dans l'hypothèse d'une modification du déroulement du programme initialement prévu ou encore d'une arrivée retardée.

Des manquements, agissements illégaux, fautifs des hôteliers et autres prestataires de services, ainsi que de leurs employés et agents portant préjudice aux participants, à leurs effets et affaires personnelles.

En cas d'interruption ou d'annulation du voyage causé par des incidents de force majeure (guerre, révolte, catastrophe, épidémie, tempêtes, pénurie d'essence, etc...) TWINTOUR n'assumera pas les frais et débours occasionnés par ces incidents.

En cas de conflits ou troubles surgissant dans les pays traversés TWINTOUR ne sera pas responsable de l'impossibilité d'honorer tout ou parties des prestations.

La responsabilité de Twintour ne pourra être engagée si la qualité d'hébergement du voyage était jugée insuffisante par le client.

TWINTOUR n'est pas responsable des pertes, vols, dommages corporels ou matériels qui surviendraient pendant le voyage, le participant s'engage à renoncer au recours en civil ou pénal à l'encontre de TWINTOUR.

En aucun cas TWINTOUR ne pourra être tenu responsable en cas d'accident de circulation ou d'incidents dus à des facteurs extérieurs (incidents climatiques, mauvais état de la route, animal errant, catastrophe naturelle).

TWINTOUR ne sera pas responsable du non-paiement des extras des participants, des dommages ou dégradations que ceux-ci pourraient causer durant le voyage, des procès-verbaux dont les participants seraient responsables, tous ces frais étant à la charge exclusive du participant.

7. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Le participant est totalement responsable de lui-même de sa sécurité et de celle de ses proches l'accompagnant.

Le participant devra respecter les règles et lois en vigueur dans les pays visités. En cas de transgression, il sera le seul responsable, notamment s'il omet le port du casque (pour les motards) ou en cas d'usage, de détention ou transport de stupéfiants, de même qu'en cas de dépassement du taux légal d'alcoolémie. Il s'engage à respecter les limites de vitesse et les règles de sécurité en vigueur dans le pays.

Il devra être habitué à la pratique de la conduite et être à même de piloter pendant une période prolongée.

Le participant s'engage à ramener son véhicule à son domicile, Twintour étant dégagé de toute responsabilité. Le participant se présente avec une voiture en parfait état de marche, et principalement concernant les pneus et les freins. En cas de panne ou d'accident, il devra lui-même gérer son véhicule et les problèmes collatéraux, avec sa propre assurance, Twintour n'assure pas l'assistance mécanique, par ailleurs le groupe ne peut pas patir de la panne d'une voiture.

Signature :

8. ASSURANCES

Rallye Supercar Corse / Sardaigne 2021



Twintour propose au participant qui s'inscrit plus de 30 jours avant le départ, de souscrire au contrat groupe Axa assurance pour couvrir les risques d'annulation du voyage jusqu'au jour du départ. Le rapatriement éventuel du véhicule doit se faire par l'assureur du véhicule du participant. Les garanties suivantes seront acquises aux personnes ayant leur domicile habituel en France Métropolitaine ou pays d'Europe Frontalier et Suisse moyennant une cotisation de 4 % du montant du voyage. Un résumé des garanties est indiqué ci-après, les dispositions générales du contrat vous parviendront en même temps que votre carnet de voyage :

Un résumé des garanties est indiqué ci-après, les dispositions générales du contrat vous parviendront en même temps que votre carnet de voyage. **Annulation** : remboursement des sommes dues selon les conditions de vente du voyage décrites ci-dessus (à l'exclusion des frais de dossier et de la prime d'assurance) lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant le départ, en cas de :

- maladie grave, accident grave ou décès de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou de la personne vous accompagnant, sous réserve qu'elle figure sur la même facture (y compris l'aggravation de maladies antérieures et des séquelles d'un accident antérieur)
- de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant, sous réserve qu'elle figure sur la même facture
- de vos frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles.
- le licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint
- en cas de complication nette et imprévisible de votre état de grossesse, en cas de fausse couche, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites ;
- en cas de grossesse non connue au moment de l'inscription au Voyage et vous contre-indiquant le Voyage par la nature même de celui-ci ;
- en cas de votre convocation administrative attestée impérativement par un document officiel, à caractère imprévisible et non reportable pour une date se situant pendant votre Voyage, sous réserve que la convocation n'ait pas été connue au jour de la souscription de la présente convention ;
- la destruction des locaux professionnels et/ou privés à plus de 50 % par l'incendie, l'explosion ou le dégât des eaux.
- Tout sinistre devra être déclaré dans les deux jours à la société Twintour (par fax email ou courrier le cachet de la poste faisant foi) puis confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception à la société Twintour dans les cinq jours (2 jours pour les bagages) et Axa assistance pour la mise en oeuvre des garanties. La date de survenue du sinistre étant celle qui déterminera, dans tous les cas, le montant d'indemnisation de l'assurance.

Ce qui n'est pas couvert par l'assurance Axa

- Exclusions communes à tous les risques : guerre civile ou étrangère, émeutes, mouvements populaires, participation volontaire d'une personne assurée à des émeutes ou grèves, désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité, l'alcoolisme, l'ivresse, l'usage de médicaments, de drogues ou de stupéfiants non prescrits médicalement, tout acte intentionnel pouvant entraîner la garantie du contrat.
- L'annulation provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation du voyage ou de la souscription du contrat.
- Les complications de grossesse.
- La maladie nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques, y compris les dépressions nerveuses, n'ayant pas nécessité une hospitalisation de 5 jours minimum au moment de la date d'annulation du voyage.
- La contre-indication ou l'oubli de vaccination.
- Les accidents résultant de la pratique des sports suivants : bobsleigh, varappe, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tous sports aériens, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matchs ou compétitions.
- La non présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au voyage, tels que passeport, visa, titres de transport, carnet de vaccination.
- Les maladies, accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat de votre voyage et la date de souscription du présent contrat.
- Les pannes mécaniques survenues à votre véhicule.

Signature :



9. RECLAMATION

Toute réclamation devra être effectuée par courrier recommandé au plus tard 15 jours après le retour du voyage accompagné impérativement du rapport d'incident délivré par le prestataire de services local. Il est précisé que toute réclamation formulée soit par télécopie, téléphone, courrier simple, E-mail, ou autre moyen, soit formulée hors délai, soit non formulée auprès du ou des prestataires concernés s'il y a lieu, ne pourra être prise en compte. En cas de litige le demandeur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération. Nous tenterons au maximum de régler à l'amiable les litiges éventuels. TWINTOUR a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de GENERALI France à Paris et bénéficie d'une garantie financière auprès de l'APST.

10. FORMALITES ADMINISTRATIVES

Lors de son voyage le participant devra être en possession des documents suivants :

- Un permis de conduire valide
 - Carte d'identité en cours de validité pour les pays d'Europe et Croatie, un passeport en cours de validité pour les pays hors Europe.
 - Carte grise du véhicule, et s'il n'en est pas propriétaire une autorisation signée du propriétaire.
- Attestation d'assurance (carte verte) mentionnant que le pays visité figure bien dans les pays couverts par sa compagnie d'assurance (notamment pour le Maroc, la Tunisie, la Turquie)
- Si le participant ne règle pas l'intégralité de son voyage par carte bancaire « haut de gamme » qui couvre le rapatriement sanitaire, il devra s'assurer que son assurance personnelle prévoit le rapatriement sanitaire.

11. DIVERS : Les étapes pourront être modifiées pour des motifs impératifs.

Fait àLe.....

Nom.....Prénom.....

Signature (inscrire « lu et approuvé » et signer) :